

**MAIRIE DE SAINT-HILAIRE DE LA NOAILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

ID : 033-213304181-20200609-2020\_026-DE

**SLOW**

\*\*\*\*\*

Nombres de Conseillers :		L'an deux mille vingt, le neuf juin, à 21 heures,
En exercice	11	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-HILAIRE
Présents	11	DE LA NOAILLE dûment convoqué, s'est réuni en session
Pouvoir	0	ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Votants	11	Didier LECOURT, Maire.
Pour	11	
Contre	0	Date de la convocation : 03/06/2020
Abstention	00	

**N° 2020/026**

Présents : MM BALLON JR, LECOURT D, BORTOLUZZI R, LAMARCHE A, VILLETTE R, CHEVASSUT S, TRISCOS D, BALLEREAU E., MMES LECOURT V, MAURIN M, ANTUNEZ L.

Secrétaire de séance : Mr BALLEREAU Éric

**Objet : Renouvellement de la tarification sociale pour le Restaurant scolaire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du bilan de la tarification sociale de la cantine qui a permis aux familles les plus pauvres d'alléger leurs dépenses pour les frais de restauration grâce à la participation financière de l'État de 2€ par repas à 1€.

Ce dispositif donnant entière satisfaction et apportant un réel soutien aux familles, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la tarification sociale de la cantine avec les tarifs suivants :

**Tranche 1** : Quotient familial jusqu'à 900.00 €/mois – 1.00 € par repas

**Tranche 2** : Quotient familial de 901.00 € à 1200.00 € /mois – 2.50 € par repas

**Tranche 3** : Quotient familial à partir de 1201.00 € / mois – 3.00 € par repas

Les parts pour le calcul du quotient familial sont définies comme suit :

Un enfant 3 parts

Deux enfants 4 parts

Trois enfants 5 parts

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prolonger la tarification sociale pour la restauration scolaire dès Septembre 2020 et sur les prochaines années à venir.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Pour copie au registre des délibérations,

**Didier LECOURT**

**Maire de la Commune de SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE**

  
